



## COMMUNE DE GRADIGNAN

### PROJET DE REQUALIFICATION DU COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE (ENTRE LA ROUTE DE PESSAC ET L'AVENUE DE LA LIBÉRATION)

#### NOTICE EXPLICATIVE

#### 1) PREAMBULE

Conformément à la fiche action C041920089 du contrat de co-développement de Gradignan 2018-2020, intitulée « aménagement du cours du Général de Gaulle (secteur sud) – la ville de Gradignan et Bordeaux Métropole envisagent de requalifier la voirie et de sécuriser les circulations douces (piétons/cycles) sur le cours du Général de Gaulle entre la route de Pessac et l'avenue de la Libération.

#### 2) CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Le secteur d'étude est situé en zone urbaine multifonctionnelle qui permet le développement de l'habitat, des activités et des services ainsi que des équipements publics ou d'intérêts collectifs. Le paysage urbain est diversifié avec une dominante pavillonnaire.

La section étudiée est également marquée par ces extrémités :

- L'ensemble du prieuré de Cayac classé monument historique et son périmètre de protection.
- Le centre-ville de Gradignan.

L'ensemble du prieuré de Cayac se situe en position très visible sur le carrefour dégagé du cours du Général de Gaulle et de la Route de Pessac. Le Prieuré est aujourd'hui mis en scène à l'échelle de l'automobiliste, qui permet de l'appréhender et de le contourner par un large mouvement.

Le centre de Gradignan, historiquement développé le long du Cours du Général de Gaulle avec ses commerces et ses services est en extension. Son habitat de faible densité, constitué d'une majorité de maisons individuelles et de petits immeubles collectifs, et son urbanisation sous forme de hameaux en mutation renforcent cette image.

Le cours du Général de Gaulle constitue une porte d'accès au centre de l'agglomération. C'est l'ex RN10 distribuant le sud Aquitain.

Le Cours du Général de Gaulle est une voie classée en 2ième catégorie dans le réseau hiérarchisé de voirie de Bordeaux Métropole.

Les fonctionnalités des voies de 2ième catégorie sont :

- L'accueil simultané de circulation de transit et de desserte de quartiers ainsi que les grands itinéraires de TC et cyclables ;
- Des pratiques riveraines intenses, par conséquences, avec des centralités linéaires (commerces, activités mixtes, ...)
- De nombreux mouvements circulatoires qui peuvent complexifier les géométries des voiries, par conséquent la lisibilité des itinéraires

Le cours du Général de Gaulle cumule un ensemble de fonctions concurrentielles notamment quand on s'approche du centre-ville

- Itinéraire de transit entre le centre de l'agglomération et les communes périphériques sud (Léognan, Canéjan,...)
- Itinéraire d'échanges inter quartiers
- Voie d'accès à la rocade
- Voie d'accès et de desserte du centre de Gradignan avec ses commerces et ses équipements.

Il supporte un trafic important, marqué par les déplacements domicile-travail et par la circulation de 2 lignes de bus dans chaque sens de circulation (Liane 10 Ligne Corol 36, labellisée "vitesse") avec 6 arrêts mutualisés sur la section étudiée du cours.

En dehors de l'axe structurant d'environ 8000 véhicules par jour, les trafics sur les autres voies sont comparativement nettement plus faibles, de l'ordre de 5000 véhicules par jour.

L'intersection Edouard Michel vers De Gaulle, plus accidentogène est gérée par un régime de cédez-le-passage.

L'intersection libération / De Gaulle marque l'entrée de la zone 30 de l'aménagement du centre-ville avec un plateau surélevé qui permet au cycliste de circuler sur la chaussée.

L'intersection Pessac/de Gaulle est prolongée sur plusieurs mètres par une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir ouest.

### 3) OBJECTIFS DU PROJET

Bordeaux Métropole souhaite que le projet de réaménagement réponde aux objectifs suivants :

- Favoriser la cohabitation des fonctions circulatoires intercommunales de forte intensité (véhicules lourds VL, transports en commun TC, cycles) et en assurer la compatibilité avec les pratiques riveraines ;
- Favoriser et sécuriser les circulations douces ;
- Calibrer les chaussées pour une vitesse modérée et une économie de l'espace ;
- Résorber les effets de coupure, fréquence et sécurisation des franchissements ;
- Veiller à un juste équilibrage des largeurs de trottoirs (usages et valorisation des fronts bâtis), proportionnellement à l'emprise de l'espace public ;
- Promouvoir par séquences cohérentes, la continuité des aménagements de l'espace public, vecteur d'une identité d'itinéraire ;
- Introduire la composante végétale (alignement, jalonnements) pour une meilleure lisibilité et aménité des espaces publics, dès que les emprises le permettent ;
- Prévoir en partie courante les emprises nécessaires aux mouvements (tourne à gauche, implantation de la signalisation routière, etc.) en fonction des besoins ;
- Assurer la performance des transports publics ;
- Veiller à un juste coût du projet et prendre en compte l'existant.

### 4) LE PROJET ET SES HYPOTHESES

Le principe d'aménagement, proposé à la présente concertation consiste à :

- Réduire la largeur de chaussée de 7,5 m bidirectionnelle en deux voies de circulation de 3,5 m chacune (avec un minimum de 3 mètres en approche du centre-ville) en enrobé noir avec bordure T3 et Caniveaux coulés en place 30x18x21.

- Réaliser une voie verte de 3,00 m de large, réservée aux déplacements non motorisés, telles que les piétons et les vélos, coté est, séparée de la chaussée par une bande de sécurité d'une largeur variable, comprise entre 0,40 m et 0,70 m. une bande de sécurité qui peut être plantée, variant de 0.50 à 0.80 de largeur coté façades.
- Réaliser un trottoir confortable et accessible aux personnes à mobilité réduite, côté ouest.
- Mettre au norme les arrêts sur chaussée des véhicules de transport collectif pour faciliter l'accès des personnes handicapées à ces véhicules ainsi que leur embarquement.

Le projet propose d'étendre le centre-ville jusqu'à la rue du professeur Bernard, dans sa géométrie et dans une palette de matériaux de surface similaire afin de constituer un paysage urbain harmonieux, identitaire et apaisé (zone 30).

Deux zones de stationnements en lincoln sont proposées en fonction des prospects :

- A proximité du carrefour Edouard Michel. Une place dédiée aux personnes à mobilité réduite est proposée au droit du laboratoire d'analyse médicale.
- Entre l'allée du moulin de Poumey et la route de Pessac. Les places sont ponctuées par des arbres d'alignement.

Les stationnements existants privés ne sont pas impactés.

Le projet propose que la voie verte longeant le cours structurant conserve la priorité au niveau du trottoir avec les voies secondaires. Des plateaux à chaque traversée de voie secondaire seront aménagés pour que les modes doux deviennent prioritaires.

Deux plateaux surélevés pour modérer la vitesse et offrir de la sécurité et du confort aux modes doux seront proposés en traversée du cours du Général de Gaulle. Ces aménagements nécessitent la création d'ouvrages de collecte des eaux pluviales :

- Carrefour avec la rue Edouard Michel
- Carrefour avec la rue du Professeur Bernard.

La mise en valeur du site classé du prieuré de Cayac est préservée et un accompagnement des accès au Parc Saint Albe par la rue des chartreux et à la liaison cyclable par la passerelle vers Poumey sont recherchées avec un traitement en pavés en pierre naturelle.

L'enfouissement et la dissimulation des réseaux aériens sont prévus avant le projet d'aménagement.

Le montant prévisionnel de l'opération est évalué à 2 300 000 € TTC.